



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 05 septembre 2016**

**Membres du Conseil Municipal présents :**

Alfred INGWEILER, Maire

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER, 1<sup>ère</sup> adjointe

M. François SCHNELL, 2<sup>ème</sup> adjoint

M. Jacky KUNTZ, Mme Francine BOUTY, M. Richard ROBERT, M. Gilbert KUNTZ, M. Claude STRINTZ, Mme Myriam VIX, M. Nicolas STEPHAN, Mme Eliane GASTEBOIS, M Patrick BLANCHONG

**Absents excusés** : M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Michèle MULLER, Mme Sonia FROHN qui donne procuration à Mme Eliane GASTEBOIS, Mme Isabelle BATISTA.

M. le Maire salut l'assemblée et procède aux remerciements suivants :

- Aux associations et aux membres du CM qui ont participé à la fête du 03/07
- Au comité fleurissement, ainsi qu'aux villageois pour les excellents résultats obtenus
- A M. Gilbert KUNTZ pour l'organisation de visites du village

La prochaine séance du CM est fixée au **30 septembre 19h30**

-----  
**2016.09.01 - Désignation du secrétaire de séance :**

M. Claude STRINTZ a été désigné secrétaire de séance.

**2016.09.02 - Approbation du compte-rendu de la séance du 01<sup>ER</sup> juillet 2016 :**

Le compte-rendu du 01<sup>er</sup> juillet 2016, est approuvé à 13 voix et 1 abstention.

**2016.09.03 - Rénovation clocher :**

M. le Maire présente à l'assemblée les propositions chiffrées des trois entreprises consultées.

Vu le point 2016.02.06 de la délibération du CM du 29 février 2016 arrêtant le budget primitif principal dans lequel est inscrit la rénovation du clocher,

Vu la délibération du 29 avril 2016 autorisant M. le Maire à faire les démarches pour réaliser les travaux,



**Le Conseil Municipal,**

**Après délibération,**

**- retient à l'unanimité l'offre de la société CZR FISCHER pour la rénovation du clocher, pour un coût total de 79 500.- €. HT**

**- accepte le plan de financement ci-dessous :**

✓ Région GRAND EST :	16 000,00 €
✓ CCRS (Comcom Saverne) :	1 200,00 €
✓ ESP (Entraide solidarité protestante) :	8 000,00 €
✓ Réserve parlementaire Mme KELLER :	3 400,00 €
Fonds propres :	50 900,00 €

**- autorise M le Maire à entreprendre toutes les démarches complémentaires nécessaires et à signer tous documents nécessaires pour la réalisation du projet.**

**2016.09.04 - Rétrocession lotissement :**

M. le Maire informe que la réalisation du lotissement est terminée et que la Sarest veut procéder à sa rétrocession à la commune.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'accepter cette rétrocession et de signer les documents nécessaires.

M. le Maire informe le Conseil municipal que des réserves sont d'ores et déjà prévues et que des décisions seront à prendre pour l'aménagement paysager en Octobre 2016.

Vu les explications fournies,

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à accepter la rétrocession et à signer les documents nécessaires.**

**2016.09.05 - Autorisation emprunt salle communale :**

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il a sollicité des établissements financiers pour des propositions de prêts. Cinq établissements ont été contactés, trois ont fait des propositions.

M. le Maire détaille ces propositions et indique que la situation des taux est très favorable.

Sans engager la commune pour l'instant, il est cependant nécessaire qu'il dispose d'une autorisation du Conseil Municipal pour effectuer les démarches, cette autorisation devant faire partie du dossier.

Il explique le plan de financement provisoire.



**Le Conseil Municipal, après délibération, à 13 voix pour et 1 voix contre**

autorise M. le Maire à effectuer les démarches pour obtenir le financement du projet de la salle communale.

M. Gilbert KUNTZ s'étant prononcé contre, M. le Maire, tout en réaffirmant que chaque conseiller dispose librement de sa voix, est étonné du vote de M. KUNTZ sachant qu'il fait partie de la commission « salle communale ». Il tient à relever cette incohérence.

**2016.09.06 - Projet d'aménagement intercommunal de chemins forestiers :**

M. le Maire rappelle que ce projet a déjà été présenté et traité à deux reprises. Quelques légères modifications amènent à soumettre au Conseil Municipal la délibération suivante :

Vu les délibérations du 13 mars 2015 et du 04 septembre 2015, traitant du projet intercommunal de mise en gabarit de voirie forestière et résorption de points difficiles en forêt communale de Dossenheim-Sur-Zinsel, d'Ernolsheim-lès-Saverne et de Steinbourg.

Le projet porte sur une longueur de 6255 ml et la création d'une place de dépôt. Ces travaux étant indispensables à la vidange future des bois pour un volume à exploiter de 45 000 m<sup>3</sup> sur 15 ans et une surface forestière de 375 ha (volumes et surfaces pour les trois forêts communales concernées). Les parcelles cadastrales concernées et bénéficiant du régime forestier figurent dans le tableau joint au dossier de subvention.

La totalité du projet s'élève à 208 450 € HT (travaux plus honoraires).

La commune d'Ernolsheim-lès-Saverne s'engage à le financer à la hauteur de 22 % : pourcentage correspondant au prorata du volume vidangé provenant de la Forêt Communale d'Ernolsheim, par ces emprises, sur la période de 15 ans à venir, soit un montant de 45 859.- € HT.

Le projet, conformément aux conditions de financement par des aides publiques des investissements pour des travaux de desserte forestière dans le cadre du PDR Alsace 2014 – 2020 (mesure 4.3 G) est subventionnable à hauteur de 80 %, tenant compte des plafonds éligibles.

**Dans le cadre du projet intercommunal, la commune d'Ernolsheim-lès-Saverne donne délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Dossenheim-Sur-Zinsel – représentée par Monsieur Daniel Bastian en tant que Maire.**

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ce projet d'aménagement.**

**2016.09.07 - Aménagement de la forêt communale indivise d'Ernolsheim-lès-Saverne/Neuwiller-les-Saverne :**

Le dossier a été présenté lors de la séance du 14 septembre 2015, M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération approuvant le projet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet proposé pour cet aménagement forestier.**



**2016.09.08 - Accueil de loisirs sans hébergement / frais :**

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> Juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de ne plus prendre en charge les frais d'accueil (3/4 heures) au périscolaire à St Jean les Saverne. Ces frais devant être facturés par la Com Com de Saverne (CCRS) et pris en charge par les parents.

Pour ce faire M. le Maire, mal renseigné, avait proposé au Conseil Municipal de ne pas renouveler la convention avec la CCRS. Or, le fait de ne pas renouveler impliquait que le service n'était plus rendu.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal d'abroger la décision le 01er juillet 2016 et de se prononcer une nouvelle fois sur la question de la prise en charge des frais par la commune ou par les parents.

Mme Muller-Parisot fournit des explications complémentaires notamment sur la facturation directe par la CCRS.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait touché le fonds d'amorçage qui permettait de financer à la place des parents, mais ce fond d'amorçage n'est pas reconduit.

Un débat s'en est suivi

**Après délibération,**

- le CM décide à l'unanimité d'abroger sa décision de non reconduction de la convention avec la CCRS prise le 01<sup>er</sup> juillet 2016.
- le CM décide à 10 voix pour et 4 voix contre, de ne plus prendre en charge les frais d'accueil du périscolaire.

**2016.09.09 - Convention COMCOM (service juridique intercommunal) :**

La COMCOM propose un service juridique intercommunal mis à la disposition des communes membres dans le cadre d'une convention de prestation de service. Aucune contribution n'est demandée à la commune si le conseil nécessite moins d'une demi-journée de travail cumulée. Une demi-journée correspond à quatre heures de travail. Si le conseil ou l'accompagnement demandés nécessitent plus d'une demi-journée de travail, la commune s'acquittera de 50 % du coût chargé du salaire du/de la juriste affecté au service pendant ce temps.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de souscrire à cette convention.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à adhérer à cette convention.**



**2016.09.10 - Demandes de subventions : ASK / FOOTBALL / APP :**

M. le Maire fait part au CM des courriers de demande de subvention de 3 associations.

Elles ont été analysées individuellement.

ASK, au nom du Comité d'organisation de la Marche Gourmande  
FCE, pour le remplacement d'un chauffe-eau  
APP, pour le remplacement de la tondeuse.

Chaque demande a fait l'objet de débats.

**Ils ont donné les résultats suivants :**

- **ASK (pour le Comité d'organisation de la marche gourmande) : 12 voix contre et 2 voix pour**
- **FCE : 11 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention**
- **APP : 2 voix contre, 12 voix pour, pour un montant de 320.- € correspondant à 20 % de l'investissement.**

**2016.09.11 - Bons d'achat fleurissement :**

M. le Maire rappelle que les lauréats du fleurissement bénéficient d'une récompense sous forme de bons d'achat d'un montant de 20.- €. C'est une mesure ancienne qui – à priori - n'a jamais fait l'objet d'une délibération.

Le Trésorier Principal de Saverne demande une délibération pour ce faire.

M. le Maire souhaite donc l'accord du Conseil Municipal.

Après délibération, **le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **décide l'octroi d'une récompense aux lauréats du concours « fleurissement dans le village » sous forme de bons d'achat.**
- **la fixe à 20 €**
- **décide qu'elle est reconductible d'année en année**

**2016.09.12 - Délégations du maire :**

Monsieur le Maire informe :

☞ **Fête du 03/07 :**

Les fonds du bénéfice ont été répartis entre les différentes associations qui ont participé à l'événement :

- **Pro-Daubenschlag : 100.- €**



MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

- **Club Vosgien** : 200.- € (prêt du chapiteau)
- **APP/Donneurs de sang/Cercle Ferroviaire de la Licorne/Amicale des sapeurs-pompiers** : 772.- €, dont 22.- € par association ont été versés au RPI, soit 88.- €.

M. le Maire précise que la commune a participé à hauteur de 1 000.- € à cette Manifestation.

☞ **Mariages** :

Deux mariages ont été célébrés : Olivier Stein et Isabelle Rick le 16 juillet  
Bruno Adolff et Céline Planchin le 05 août

☞ **Fête du 13/07** :

Les festivités se sont bien déroulées.

☞ **Horaires Ouvrier Communal** :

M. le Maire informe le CM que des horaires « été » pour l'ouvrier communal ont été mis en place. Il travaillera 1 heure de plus (de avril à octobre).

☞ **Alignement Rue des Vergers** :

Pour vérifier le plan d'alignement Rue des Vergers (propriété de M. et Mme POULAIN), l'intervention du cabinet Carbiener est prévue.

☞ **Gassefecht** :

Le Maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe, invités, se sont rendus aux « GASSEFECHT » rue St Jean / rue de la Forêt . A signaler aussi le « GASSEFECHT » de la rue de la Zinsel.

☞ **Messti** :

De nouvelles mesures de sécurité seront nécessaires : M le Maire les explique.

☞ **A.G. FCE le 02/09** :

M. le Maire et les adjoints ont assisté à cette assemblée.

☞ **Maison de la Culture** :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a décidé de ne plus louer la Maison de la Culture pour des manifestations du soir du type anniversaire etc...

☞ **Sécurité** :

M. le Maire propose une réunion de la commission « sécurité ». L'ordre du jour devra comprendre la circulation (vitesse) des voitures Rue St Jean et Rue des Vergers  
La « commission sécurité » se réunira le 15 septembre à 18h30.



**2016.09.13 - Rapport des commissions :**

☞ **Transport scolaire :**

2 arrêts de bus ont été mis en place : Lavoir nord et Rue de Monswiller.  
Des panneaux de signalisation seront installés prochainement.

☞ **Ecole :**

Plusieurs « tours en plastique » ont été achetées pour l'école. Les rideaux de la salle de l'école maternelle seront remplacés prochainement  
Trois exercices d'évacuation sont prévus au cours de l'année.

☞ **Comité fleurissement :**

L'ADT a adressé les félicitations pour le travail réalisé et encouragé vivement la commune à retenir le thème du TGV pour l'année prochaine. Des conseils ont été donnés pour améliorer l'aménagement des entrées du village.

**2016.09.14 - DIVERS :**

☞ **Rénovation « Langwai » :**

G. Kuntz signale qu'il y a des nids de poules en formation. M. le Maire lui répond qu'il est au courant et qu'il va contacter M. SOUSSA (LGV) pour voir s'il peut se retourner contre la société qui a réalisé les travaux.

☞ **Entretien au-dessus du tunnel :**

R. Robert signale que les plantations à cet endroit ne sont pas entretenues et que la végétation prend le dessus. M. le Maire informe que c'est la SNCF qui a en charge l'entretien de cet espace.

☞ **Rue des Vergers :**

R. Robert signale qu'en face de son habitation, il y a de grosses fissures dans le goudron, à côté de la plaque du téléphone. M. le Maire demande à R. Robert de lui transmettre des photos.

☞ **Cadeaux de départ André Bauer et Liliane Mourant :**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le principe de l'achat d'un cadeau pour départ à la retraite pour M. Bauer André et Mme Liliane Mourant. La remise pourrait se faire le 11 novembre 2016.

☞ **Travaux de peinture dans la salle du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de récompenser M Charles FROHN -retraité- pour les conseils et l'aide fournis à l'ouvrier communal pour les travaux de peinture de la salle communale et de lui offrir un bon-repas.

**La séance a été close à 22 h 35**





République Française  
Département du Bas-Rhin

MAIRIE d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE

**Le secrétaire de séance : Claude STRINTZ**

**Les membres du conseil :**

Mme Michèle PARISOT épouse MULLER

M. François SCHNELL

Mme Francine BOUTY

M. Richard ROBERT

M. Jacky KUNTZ

M. Gilbert KUNTZ

Mme Sonia FROHN qui donne procuration à Mme Eliane GASTEBOIS

Mme BATISTA Isabelle (absente)

M. Claude STRINTZ

M. Stéphane POUVIL qui donne procuration à Mme Michèle MULLER

Mme Myriam VIX

M. Nicolas STEPHAN

Mme Eliane GASTEBOIS

**Le Maire :**  
**Alfred INGWEILER**